

LA LIBERTÉ: UN DÉBAT DES LIBÉRAUX ET DES RÉPUBLICAINS¹

RESUMEN

À l'époque Contemporaine, la définition de liberté² est l'un des sujets les plus remarquables du débat du Libéralisme³ et du Républicanisme.⁴ Ceci est important car selon la définition de liberté qu'on adopte, on pourra construire non seulement une notion de citoyen, mais d'Etat et de Société. Diverses définitions sont possibles. Cet article montre trois moments clés dans l'histoire du débat français: le premier, dans le XIX^e siècle, peu après la Révolution Française, avec Benjamin Constant⁵; au milieu du XX^e siècle, avec Isaiah Berlin⁶, et dans le XXI^e siècle, avec Philip Pettit⁷ et Cécile Laborde⁸.

Mots clés: républicanisme, libéralisme, liberté.

FREEDOM: A DEBATE OF LIBERALS AND REPUBLICANS¹

ABSTRACT

La définition de liberté est uno de los temas más importantes en el debate entre el Liberalismo y el Republicanismo, en la época Contemporánea. Lo anterior es importante porque según la definición de libertad, se podrá construir no solo una determinada noción de ciudadano, sino también de Estado y de sociedad. Diferentes definiciones son posibles. Este artículo muestra tres momentos claves en la historia del debate francés: en el siglo XIX, poco después de la Revolución Francesa, con Benjamin Constant; a mediados del siglo XX, con Isaiah Berlin, y en el siglo XXI con Philip Pettit y Cécile Laborde.

Key words: republicanismo, liberalismo, libertad.

DORIS PARRA SALAS

Chercheuse principale du Projet «Républicanisme, Libéralisme et Éthique Publique». Intégrante du Groupe Droit Economique et Etat de la Corporación Universitaria Republicana. Philosophe (Universidad Nacional de Colombia), Administratrice Publique (Escuela Superior de Administración Pública –ESAP–), Spécialiste en Gestion Sociale de l'Éducation (Universidad Pedagógica Nacional), Master en Philosophie Politique et Sociale (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Master en Education Tout au Long de la Vie (Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis). Fonctionnaire à la Cour des Comptes de Colombie et Enseignante de la Faculté de Droit de la Corporación Universitaria Republicana, depuis sa fondation. Courrier électronique: dparras2007@gmail.com.

Recibido: 16 de mayo de 2017. Aprobado: 23 de junio de 2017

DOI: <http://dx.doi.org/10.21017/Pen.Repub.2017.n7a23>

- 1 Article du Projet de Recherche «Républicanisme, Libéralisme et Éthique Publique». Ligne de Recherche: Pensée Politique et Economique. Groupe de Recherche: Droit Economique et Etat, de la Corporación Universitaria Republicana.
- 2 Liberté: Condition de celui qui n'est pas soumis à la puissance contraignante d'autrui, en tant qu'individu particulier ou en tant que membre d'une société politique. Pouvoir que le citoyen a de faire ce qu'il veut, sous la protection des lois et dans les limites de celles-ci. Cfr. <http://www.cnrtl.fr/>
- 3 Libéralisme: Attitude ou doctrine favorable à l'extension des libertés et en particulier à celle de la liberté politique et de la liberté de pensée. Ensemble des doctrines politiques fondées sur la garantie des droits individuels contre l'autorité arbitraire d'un gouvernement (en particulier par la séparation des pouvoirs) ou contre la pression des groupes particuliers (monopoles économiques, partis, syndicats). Ensemble des doctrines économiques fondées sur la non-intervention (ou sur la limitation de l'intervention) de l'État dans l'entreprise, les échanges, le profit. Cfr. <http://www.cnrtl.fr/>
- 4 Républicanisme: Doctrine des partisans de la république en tant qu'organisation politique d'un État. Cfr. <http://www.cnrtl.fr/>
- 5 Benjamin Constant: Homme politique, et intellectuel français d'origine suisse (1767-1830). Il est l'auteur notamment du discours de 1819 «De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes».
- 6 Isaiah Berlin: Philosophe politique anglais (1909-1997) qui s'inscrit dans la tradition libérale. Il a été professeur à Oxford.
- 7 Philip Pettit: Philosophe irlandais (1945). Il est professeur de philosophie politique et morale à l'Université Princeton.
- 8 Cécile Laborde: Professeur de théorie politique à l'Université de Londres. Titulaire d'un doctorat d'Oxford, ses travaux ont porté sur les théories françaises et anglophones de la citoyenneté, le syndicalisme, l'État, le pluralisme, la laïcité, la tolérance, le libéralisme et le républicanisme.

La liberté: Un débat des libéraux et des républicains

Introduction

Ce texte est un produit du Projet de recherche «Républicanisme, Libéralisme et Éthique Publique» du Centre de Recherche de la Corporación Universitaria Republicana. Ce projet de recherche essaie de comprendre le débat contemporain au tour des fondements du Libéralisme provenant des pays anglo-saxons et du Républicanisme français, et de la façon dont ceux-ci déterminent l'éthique publique. L'un des fondements le plus important du Libéralisme et du Républicanisme est la définition de «liberté» des individus.

Le Libéralisme prône pour que l'Etat donne aux citoyens les libertés les plus possibles, tandis que le Républicanisme proclame la réduction des libertés des citoyens pour bénéficier la société dans son ensemble. Les pays anglo-saxons et plus précisément les Etats-Unis se sont caractérisés pour exalter la liberté des individus tandis que la France préfère proclamer un citoyen plus engagé aux affaires publiques.

À nos jours le débat a été repris par plusieurs intellectuels, tels que Philip Pettit et Cécile Laborde, parmi d'autres, à l'occasion notamment de «l'affaire du foulard» ou réflexion publique de la fin des années 1980 à 2004 sur le «droit» des femmes de porter ou pas le voile islamique dans les écoles françaises.⁹

Cependant, il faut remarquer que le débat du Libéralisme et du Républicanisme sur la liberté des individus avait déjà attiré l'attention des philosophes du début du XIXème siècle. C'est le cas du français Benjamin Constant qui a fait un célèbre discours sur la «Liberté des Anciens comparé à celle des Modernes».

9 «L'affaire du foulard» a attiré l'attention de toute la société et a acquis une grande importance, car elle a dévoilé les tensions existantes entre la population française et les minorités d'immigrés, notamment celles en provenance du Maghreb. Ces personnes se sont groupées autour d'intérêts communs et ont demandé à l'Etat français leur reconnaissance en tant que groupes différenciés du reste de la population, et ceci afin d'exprimer librement et publiquement leurs particularismes, en invoquant les droits de l'homme et la liberté d'expression. En réponse, l'Etat français a adopté la loi du 15 mars 2004 qui interdit non seulement le port du voile islamique mais de tous les signes religieux ostensibles à l'école. Cfr. PARRA SALAS, Doris. Le Multiculturalisme et la Citoyenneté: un débat d'éthique publique contemporaine. En: Revista Republicana No. 20 Enero - Junio de 2016. Páginas 39-64. <http://ojs.urepublicana.edu.co/index.php/revistarepublicana/article/view/288/262>

Mais au XXème siècle, a été l'anglais Isaiah Berlin, qui a donné vie au débat. C'est ainsi que dans cet article, nous allons présenter ces trois moments de l'histoire de ce débat qui n'a pas encore fini.

Problème de recherche

Si bien ils sont beaucoup les sujets autour desquels le débat du Libéralisme et du Républicanisme se développe, la notion de liberté est peut-être l'axe d'articulation des autres sujets, tels que la notion de citoyen, le model d'Etat et les enjeux étiques de la société. Voilà la raison pour laquelle dans cet article nous allons répondre aux questions : Quels ont été les étapes ou moments les plus importants du débat français entre le Libéralisme et le Républicanisme concernant la notion de liberté? et comment les caractériser?

Strategie méthodologique

A partir de l'analyse et la synthèse de la pensée des divers auteurs consultés et des transformations historiques des notions clés concernant la liberté d'après le Libéralisme et le Républicanisme, nous allons présenter le débat contemporain.

Résultats

Trois ont été les moments les plus remarquables dans l'histoire du débat des idées concernant la liberté chez les Libéraux et chez les Républicains français. Le premier grand moment a été développé par Benjamin Constant, le deuxième correspond aux postulats d'Isaiah Berlin et le dernier à la réflexion de Philip Pettit et à la proposition de Cécile Laborde.

I. Benjamin Constant : un libéral parmi les français

Benjamin Constant a été un philosophe qui admirait le modèle politique et économique libérale de l'Angleterre du début du XIXème siècle et qui critiquait la pensée de Jean-Jacques Rousseau, l'un des inspirateurs du modèle du Républicanisme français.¹⁰

10 ROUSSEAU, Jean-Jacques. Philosophe suisse (1712- 1778) qui a développé une théorie du contrat social essayant de répondre à la question : qu'est-ce qui peut rendre l'autorité politique légitime, étant donné que les hommes naissent libres et égaux ? Il a inspiré le Républicanisme contemporaine dans son célèbre « Contrat Social » (1762).

Sa pensée s'exprimait dans son célèbre discours intitulé «De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes» de 1819.¹¹ Sa critique portait plus précisément sur le concept de liberté chez Jean-Jacques Rousseau. Il faut se souvenir que Rousseau avait rejeté l'idée de «progrès» et de liberté dans l'Etat de nature, ce qui le conduirait à proposer sa théorie du contrat social et de la liberté comme «soumission» à la «volonté générale».

D'après Constant, la liberté au sens des «Anciens» se caractérisait par la participation active et permanente au pouvoir collectif. Les citoyens exerçaient, collectivement et directement, la souveraineté tout entière et, sauf à Athènes, ils considéraient que cette vision de la liberté était compatible avec l'assujettissement total de l'individu à l'autorité de l'ensemble. Ainsi, à cette époque et en dehors du cas particulier d'Athènes, le pouvoir politique avait droit sur tout et donc sur les citoyens.¹²

La liberté est donc contradictoire dans la Grèce antique, selon Constant, car la souveraineté dans les affaires publiques coexiste avec l'esclavage dans la sphère privée. Comme citoyen, un homme décide de la paix et de la guerre, mais comme individu, il est circonscrit, observé et réprimé dans tous ses mouvements.¹³

Benjamin Constant explique ainsi que les anciens n'avaient pas la notion des droits individuels, sauf à Athènes qui, par ailleurs, était, de tous les états de l'Antiquité, celui qui ressemblerait le plus aux Modernes, et celui qui accorda à ses citoyens infiniment plus de liberté individuelle que Rome et que Sparte. Ce type de liberté s'expliquerait par le commerce et par la petite taille de l'Etat.

La «liberté des Modernes» est donc incompatible avec celle des «Anciens», nous dit Constant. Pour les Modernes, il s'agit de la possibilité de faire ce que bon nous semble ; il s'agit d'une protection de la sphère privée. Le but le plus important des Modernes est la sécurité dans la vie privée et le fait pour les citoyens de pouvoir mener leur vie privée comme ils l'entendent. C'est ce qu'ils appellent liberté.¹⁴

11 CONSTANT, Benjamin. De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes. En *Écrits Politiques*. Paris, Folio-Gallimard, 1997. Pages 589-619.

12 Les Cités-Etats ou «polis» grecques du VIIIe siècle av.J.C étaient les premières à avoir une vie civique, les citoyens grecs, préoccupés du bien commun ont donné forme au gouvernement par la création d'institutions adéquates. La Cité Grecque a été la première à donner un modèle d'une souveraineté partagée par l'ensemble de ses membres. A l'exception des étrangers, des femmes, et des esclaves, qui étaient cantonnés à la vie domestique qui deviendra de nos jours la sphère privée. La Cité Grecque a été à l'origine du respect pour la constitution et les lois, et de la participation à la vie publique grâce aux «vertus civiques». L'individu grec n'avait qu'une existence politique, il n'était que citoyen. En dehors de la Cité- Etat et de ses lois, il n'était pas autonome. C'était une société hétéronome et holiste. La communauté politique primée sur l'individu. Cfr. LACARRIERE, Jacques. *Dictionnaire de la Grèce Antique*. Paris, Albin Michel, 2000. Pages 318-323.

13 Cfr. CONSTANT, Benjamin. De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes. *Opus Cit*. Page 595.

Constant a utilisé cette conception de la liberté pour formuler des critiques envers la Révolution française en expliquant que ses erreurs seraient le résultat de l'application à la liberté Moderne des principes politiques valables uniquement chez les Anciens.

II. Liberté Négative et Liberté Positive chez Isaiah Berlin¹⁵

Dans un célèbre essai de 1958, Isaiah Berlin introduit les concepts de liberté négative et de liberté positive. La première exprime l'absence d'interférences, d'obstacles, de limites, ou de barrières pour l'exercice de la liberté. C'est la liberté d'agir sans obstacles. Un individu est libre uniquement si personne ou rien ne l'empêche d'agir, si personne ou rien ne l'empêche de penser, de circuler, de s'exprimer, de s'associer. «Je suis négativement libre dans la mesure où personne ne vient gêner mon action».

Cette définition est utilisée pour essayer de répondre à des questions telles que «dans quelle mesure devrait-on laisser un individu (ou un groupe d'individus) agir à son gré, sans interférence aucune?».

Et la seconde, la liberté positive, exprime la possibilité qu'un individu de participer à l'autodétermination collective de la communauté. C'est aussi la possibilité d'agir pour gérer sa propre vie et d'atteindre ses buts personnels. La liberté positive est définie par rapport à des collectivités ou à des individus appartenant à une communauté. Mais la liberté positive est aussi considérée comme le contrôle que quelqu'un a de son propre destin en ce qui concerne ses intérêts. «Je suis positivement libre dans la mesure où je parviens à cette maîtrise de moi qui suggère l'idée d'un homme qui entre en lutte contre lui-même».

Cette définition est utilisée pour essayer de répondre à des questions telles que «quoi ou qui est la source de contrôle ou d'interférence qui détermine la façon d'agir de quelqu'un? Qui est le maître? Est-ce moi-même, ou est-ce autrui?».

14 Même si la Modernité est un concept plurivoque, il est nécessaire de préciser que nous l'utiliserons en tant que période historique comprise dès la Renaissance, XVe siècle, jusqu'aux événements de la Révolution française, XVIIIe siècle. La Modernité se caractérise par la rupture avec la tradition médiévale et par l'anthropocentrisme qui offrait aux individus l'autonomie et les opportunités de mobilité sociale qu'ils ne connaissaient pas jusqu'à ce moment-là. C'est un période où les idéaux des Lumières expriment la lutte contre le pouvoir arbitraire à l'aide de la Rationalité, laquelle fait confiance aux capacités de l'homme comme centre du monde. C'est l'époque de construction des institutions contemporaines, inspirées de l'Antiquité grecque et romaine, qui vont se renouveler avec les principes des droits de l'homme et du citoyen.

15 BERLIN, Isaiah. Philosophe politique anglais (1909-1997) qui s'inscrit dans la tradition libérale. Il a été professeur à Oxford.

Le Libéralisme défend la liberté négative : pour favoriser la liberté des individus, il faut limiter fortement l'activité de l'Etat. Le concept négatif de liberté est censé être favorable aux sociétés libérales et démocratiques qui défendent des droits comme celui de propriété, et des libertés telles que la liberté de religion et d'expression, et interdisent l'intervention paternaliste ou moraliste de l'Etat ou de ses concitoyens. La liberté est donc conçue en termes d'indépendance de l'individu par rapport à toute interférence de la part des autres, qu'il s'agisse du gouvernement lui-même, d'autres personnes ou encore de groupes culturels.

Le Républicanisme pour sa part défend la liberté positive : pour favoriser l'autodétermination individuelle ou collective, on pourrait avoir besoin d'une certaine forme d'intervention de l'Etat. En effet, les penseurs du Républicanisme tels que Jean-Jacques Rousseau sont censés croire que l'individu ne devient libre que par leur appartenance à un groupe. Un individu devient libre par le processus selon lequel la communauté d'appartenance exerce le contrôle collectif sur ses affaires selon la «volonté générale». Dans ce sens, la liberté est l'autonomie, c'est-à-dire le fait, pour un individu, d'être lui-même à l'origine des lois et des objectifs qu'il poursuit.

Nous pouvons en déduire qu'une société démocratique est libre car c'est une société autodéterminée, et que chaque membre de cette société est libre dans la mesure où il participe au processus d'élection des représentants politiques par l'exercice du vote. Mais en outre, nous pouvons ajouter que le concept de liberté positive permet d'affirmer que le but d'un Etat devrait être de créer les conditions nécessaires afin que les individus puissent devenir autosuffisants et atteindre leurs objectifs.

Les différents courants du Libéralisme et du Républicanisme essaient de redéfinir et de préciser ces concepts selon les questions et les circonstances historiques, sociales, politiques, et économiques de chaque société. Tel est le cas d'auteurs comme Philip Pettit, qui rejette les définitions de Berlin, et insiste sur le fait qu'il conçoit la liberté comme «non-domination». Quelles sont ses raisons?

III. L'approche de Philip Pettit ¹⁶

Dans son texte de 1997,¹⁷ Philip Pettit fait une analyse de l'opposition entre la liberté négative et la liberté positive d'Isaiah Berlin, qui peuvent s'assimiler

¹⁶ PETTIT, Philip. *Philosophe irlandais* (1945). Il est professeur de philosophie politique et morale à l'Université Princeton.

¹⁷ PETTIT, Philip. *Républicanisme, une théorie de la liberté et du gouvernement*. Paris, Gallimard, 1997, 2004, pour la traduction française.

respectivement à celle des Modernes et à celle des Anciens de Constant, et affirme que cette dichotomie «a été préjudiciable à la pensée politique, car elle a entretenu l'illusion philosophique qu'il n'y a que deux manières de comprendre la liberté»,¹⁸ raison pour laquelle il présente une troisième possibilité, la théorie de la liberté comme «non-domination».

Le Republicanisme de Philip Pettit considère que le scénario d'un individu isolé n'existe pas, que les hommes ont développé des valeurs grâce à leurs relations avec les autres et que les institutions politiques doivent représenter les valeurs de la communauté des citoyens en général.¹⁹

Dans ce sens, Pettit émet une critique envers la philosophie politique libérale qui défend la liberté individuelle comme «non- interférence», puisqu'elle définit la liberté dans son sens négatif, à savoir, l'absence d'obstacles dans l'exécution de nos volontés; mais selon Pettit, ce type de liberté n'est pas réaliste, il n'existe jamais, car aucun homme ne vit sans les autres.²⁰

Définir la liberté comme «non-domination» a une valeur sociale, en accord avec l'Etat démocratique et républicain, qui exalte les valeurs politiques telles que la liberté et la démocratie comme propriétés qui caractérisent les rapports entre les hommes et non pas comme des propriétés attachées à des êtres isolés.

Si chez Pettit le concept de «domination» est synonyme de maîtrise d'autrui, de soumission au pouvoir arbitraire qui nie les idées et les intérêts individuels, si la «domination» est le sentiment de «malaise», de «vulnérabilité» et d'«impuissance» qui amène les personnes à l'autocensure, comme dans le cas de l'esclave qui est conscient de sa situation (il est à l'entière disposition d'un maître, donc, il s'autocensure),²¹ la liberté comme «non-domination» doit être vue comme l'opposé de cela.

La liberté comme «non-domination» est donc le refus de l'exposition ou de la vulnérabilité aux abus et aux interférences arbitraires d'autrui dans la vie ou dans les projets d'un individu, c'est l'immunité et la protection contre la manipulation d'autrui, c'est la maîtrise qu'a un individu ou un groupe sur sa propre destinée.

Selon Pettit, la liberté est liée à une pratique réelle à l'égard des autres individus et de la société dans son ensemble, car la liberté d'un individu est nécessairement définie par rapport au milieu social. La liberté comme «non-

18 PETTIT, P. *Ibidem*. Page 37.

19 Cfr. SPITZ, Jean - Fabien. Philip Pettit. Le Republicanisme. Paris, Michalon, 2010. Page 49.

20 Cfr. SPITZ, J, *Ibidem*. Pages 47-63.

21 Cfr. SPITZ, J, *Ibidem* Pages 52 - 59.

domination» est donc une théorie à la fois individuelle et sociale: «...les conditions en vertu desquelles un citoyen est libre sont identiques aux conditions en vertu desquelles la cité ou l'Etat est libre». ²²

Il faut préciser cependant que dans la vie réelle, un individu appartenant à une collectivité et à un Etat doit accepter un certain nombre d'interférences, afin que soit conservée la cohésion sociale chère à l'Etat, à la condition que ces interférences soient «non-arbitraires», légitimes, à l'instar des normes juridiques, et que l'Etat accorde plus de libertés qu'il n'en supprime et qu'il fasse preuve d'aussi peu d'interférence que possible.

L'un des buts de l'Etat sera donc de promouvoir des individus capables de distinguer entre l'interférence arbitraire ou abusive d'un tiers et l'interférence nécessaire pour préserver la vie en commun, tout en préservant l'autre grand objectif de l'Etat qui est de n'imposer aucune conception de la vie bonne. Ainsi, la liberté de tous les citoyens s'accroît à mesure que, par différents moyens, l'exposition ou la vulnérabilité à une action arbitraire d'un tiers diminue.

La liberté comme «non-domination» consiste alors en une certaine forme de rapport entre un individu et les autres qui l'entourent, rapport qui permet à cet individu d'être à l'abri des interférences arbitraires des tiers dans son existence. La clé de l'interprétation de cette sorte de liberté est l'accent mis non pas sur la réalité de l'interférence arbitraire mais sur sa simple possibilité: ce qui détruit la liberté, c'est le fait d'être soumis ou de rester vulnérable à une domination, c'est-à-dire, de ne disposer d'aucun pouvoir de contestation face à une interférence arbitraire venant d'un tiers.

La liberté comme «non-domination» implique qu'un individu soit capable de «justifier» ses propres actes, ce qui implique que son action soit accomplie par un «je» qui a choisi de l'accomplir, d'une façon non conditionnée arbitrairement par autrui.

Et lorsque nous parlons de «responsabilité», nous faisons allusion au concept de «contrôle discursif» qu'introduit Pettit pour démontrer que l'individu libre est à la fois un être relationnel et rationnel, qui doit pouvoir justifier de façon argumentée ses comportements face aux autres. Autrement dit, toute action qui est le résultat d'un «contrôle discursif» est une action libre: quelqu'un ne pourra être responsable d'une action que s'il est prêt à recevoir et à donner des raisons justifiant son comportement.

22 PETTIT, P. *Opus Cit.* Page 59.

Si des personnes, par exemple, analysent et débattent d'un problème théorique ou pratique, cela signifie qu'ils ont reconnu ce problème comme un problème commun et qu'ils vont rechercher des arguments acceptables pour le résoudre. Si des personnes peuvent résoudre un problème discursif par des moyens discursifs, on peut dire d'eux qu'ils sont libres, car ils se sont tous reconnus comme des individus autonomes dotés de capacités discursives.

A partir de ce raisonnement, on peut analyser n'importe quelle relation humaine et reconnaître si elle est libre ou non, ou si une relation groupale limite ou non la liberté d'une personne.

L'idéal de la liberté politique est donc inséparable de la démocratie ; si l'Etat est l'unique agent qui a le droit légitime à la force, pour empêcher qu'il devienne dominant et arbitraire, il est impératif de donner la voix et le vote aux citoyens, une voix qui donne son consentement ou qui conteste les politiques publiques. De là procéderait l'insistance proprement républicaine, que Pettit reprend logiquement à son compte, sur le thème des «droits-participations» au pouvoir et de l'exercice de la citoyenneté. Il s'agit donc de concevoir avant tout la liberté comme «dissolution de l'arbitraire».²³

IV. L'appréciation de Cécile Laborde par rapport à Philip Pettit

Cécile Laborde, dans son texte «Français, encore un effort pour être républicains!»,²⁴ considère que s'il est vrai que Pettit renouvelle le Libéralisme et offre au Républicanisme français un outil correctif, il reste cependant trop abstrait par rapport aux enjeux des sociétés républicaines contemporaines.

En effet, l'apport de la théorie de Pettit au Libéralisme anglo-saxon est très innovateur car il ne se concentre pas sur le seul concept de liberté négative mais il va plus loin, en affirmant la liberté comme «non-domination», concept selon lequel le seul fait d'être considéré «vulnérable» à la domination arbitraire d'autrui est un signe d'alarme face à un abus ou à une manipulation potentiels.

Pettit démontre que dans le Libéralisme et évidemment dans le Républicanisme, il est impératif d'accepter une certaine interférence de la part de l'Etat, si celle-ci n'est pas arbitraire, afin de maintenir la cohésion sociale, et d'accepter également le fait qu'un individu peut jouir de sa liberté tout en respectant les règles de cohésion sociale.

23 D'ailleurs PETTIT précise que le concept de « domination » n'épuise pas les différentes formes de pouvoir. Le pouvoir de domination existe en fonction de la capacité soit effectivement mise en œuvre ou non. Plus spécifiquement un tel pouvoir existe en vertu d'une capacité à exercer une forme intentionnelle et négative d'influence sur les choix de cette autre personne. Cfr. PETTIT, P. *Opus Cit.* Page 366.

24 LABORDE, C. « Français, encore un effort pour être républicains! », Paris, Editions du Seuil, 2010.

En ce qui concerne le Republicanisme français, Cécile Laborde pense que celui-ci pourrait donc être enrichi du travail de Pettit grâce à la tradition analytique dans laquelle il s'inscrit et qui offre au Republicanisme «...des techniques d'argumentation et des outils conceptuels précieux, qui font parfois défaut au Republicanisme français, dont la force de persuasion repose souvent plus sur un *topos* rhétorique et convenu que sur une argumentation logique et rationnelle». ²⁵

Dans la politique française, ce discours républicain reste efficace, mais il se montre très limité lorsqu'il est confronté à des philosophies politiques plus rigoureuses et de portée plus universelle. Le Republicanisme français doit donc avoir des outils pour mieux s'exprimer et convaincre de ses apports philosophiques et politiques un plus large public.

Cependant, Pettit n'apporte sa contribution que sur le plan théorique et abstrait de la «liberté», sans se focaliser sur les conflits politiques, sociaux et concrets de la réalité contemporaine qui posent problème, tels que la diversité de conception du bien et les tensions entre les engagements individuels et l'identité de groupe, questions qui peuvent apparaître dans les sociétés multiculturelles de nos jours. (L'«affaire du foulard», par exemple).

Ainsi, la théorie de Pettit ne prend pas en compte les personnes qui ne sont pas conscientes d'être dominées par autrui ou par l'Etat, ²⁶ ce qui est le cas des citoyens auxquels s'est imposée la laïcité par l'adoption de la loi de 2004, qui doivent s'y soumettre sans aucune possibilité de contestation.

Voilà la raison pour laquelle Cécile Laborde essaie de matérialiser dans la réalité concrète la théorie de Pettit de la liberté comme «non-domination», par le biais d'un citoyen républicain mais non-dominé, réarticulant ainsi les principes de liberté, égalité et fraternité du Republicanisme vis-à-vis des enjeux de la société française contemporaine.

4.1. La critique de Cécile Laborde envers le Republicanisme français

Cécile Laborde considère que le Republicanisme qu'elle nomme «classique», c'est-à-dire, celui qui a vu le jour lors de la Troisième

25 Cfr. LABORDE, C. *Ibidem* Page 17

26 Cfr. LABORDE, C. « *Critical Republicanism, The Hijab Controversy and Political Philosophy* ». Oxford University Press, *Oxford Political Theory series*, 2008. Page 153

27 La Troisième République Française (1870- 1940) est caractérisée par une forte identité démocratique, que les lois sur l'Instruction, la laïcité, les droits de grève, d'association et de réunion illustrent. La Troisième République est aussi une époque où la vie des français tourne autour de la politique et de la fondation de la France comme nation. Cfr. SIRINELLI, Jean- François et al. Dictionnaire de l'Histoire de France. Paris, Armand Colin, 1999. Pages 1334- 1335.

République²⁷, et dont les idéaux ont été utilisés pour défendre la loi de 2004, doit être renouvelé.²⁸

Lorsque ce Republicanisme a approuvé la loi, il a donné pour conclure le débat, se montrant dominant, insensible, et se posant comme l'unique référence théorique possible, face à la réalité diverse et changeante. De plus, il a utilisé ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité de façon «autoritaire» et «arbitraire», essayant, sans y parvenir, de répondre aux enjeux de la société française contemporaine.

Pour démontrer cela, Cécile Laborde a repris le cas de l'«affaire du foulard».

Ainsi donc, ce Republicanisme «classique» considère que le port du foulard musulman dans les écoles doit être interdit, car c'est un symbole évident de la perte de liberté des jeunes filles et de la domination masculine et religieuse à laquelle elles sont soumises.

Ensuite, ce Republicanisme affirme que si l'Etat français autorise le port du foulard, cela pourrait encourager les autres groupes minoritaires à exiger la reconnaissance de leurs particularismes, ce qui mettrait à mal le concept d'égalité entre les citoyens.

Et finalement, il conçoit qu'étant donné que l'école laïque est un des éléments constitutifs du Republicanisme de la Troisième République, il est impératif de maintenir la séparation entre la sphère publique et la sphère privée, car l'école, considérée comme espace public, est un lieu d'exercice de la solidarité et d'apprentissage de l'égalité et de la liberté pour les enfants, espace qui ne doit pas servir de lieu d'expression des particularismes des groupes minoritaires.²⁹

Le Republicanisme «classique» conçoit comme argument principal le concept de laïcité selon lequel l'Etat n'exerce aucun pouvoir religieux et les Eglises aucun pouvoir politique. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il conçoit la laïcité comme synonyme de rationalité et d'autonomie, voire de «libération», dans le cas du foulard, des jeunes filles musulmanes, au moins dans le cadre de l'école publique.

28 Cécile LABORDE affirme concernant les « labels terminologiques » du « Republicanisme Classique » et « Republicanisme Tolérant » qu'ils sont « délibérément vagues et non empreints de jugement de valeur, car l'ouvrage s'efforce de restituer l'intégrité et la cohérence de chaque approche sans a priori. » Dans la version anglaise de cet ouvrage, Laborde utilise les labels *d'official republicains* et *tolerant republicans*. Cfr. Laborde, *Ibidem*. Page 11

29 LABORDE, C. *Ibidem*. Pages 10-11.

D'autre part, le Republicanisme dit «tolérant», c'est-à-dire, celui qui défend la «laïcité ouverte»³⁰ et qui est l'héritier direct de la pensée de Mai 1968, et généralement de la Nouvelle Gauche antijacobine, «pèche par excès de pragmatisme (ou de virulence critique) et peine à articuler la critique sociale à l'application des principes républicains normatifs».³¹

Si le Republicanisme «tolérant» accepte les mêmes principes que le Republicanisme «classique», il s'éloigne de son concept de laïcité. Les «tolérants» défendent la «laïcité ouverte», c'est-à-dire, la séparation des pouvoirs politique et religieux, mais ils demandent la reconnaissance des religions et de leur rôle dans la société. Dans la pratique, cela signifie qu'ils «tolèrent» le port du foulard à l'école, attitude qui toutefois ne leur permet pas d'apporter une réponse satisfaisante aux problèmes des sociétés multiculturelles.

En somme, la société française de la loi de 2004 est censée être une communauté homogène de citoyens et elle ne reconnaît publiquement aucun groupe, minorité ou communauté de quelque nature que ce soit, ethnique, racial, linguistique, religieux, etc. En outre, nous pouvons affirmer que cette idée du Republicanisme est assez attachée au concept de l'Etat-Nation de la Modernité, qui concevait un seul Etat, une seule langue, un seul peuple, une seule nation. La reconnaissance publique des différences pourrait donc signifier l'établissement des différences des citoyens selon la «communauté» d'appartenance, ce qui serait contradictoire avec l'idéal d'unité de la nation.

Cela étant dit, Cécile Laborde considère que «le républicanisme classique souffre d'un déficit sociologique, et que le républicanisme tolérant souffre d'un déficit normatif», tandis que selon elle, le Republicanisme Critique, qu'elle préconise, «pose directement la question de l'articulation entre faits et normes, entre réalité sociale et idéaux philosophiques.»³²

Conclusion

Nous avons montré trois moments, quatre penseurs. Un débat autour de la notion de liberté et de son application dans un cas concret de la société contemporaine française. Donner un nouveau sens à la réflexion autour du

30 Ce terme est apparu en 1985, «à la suite de grandes manifestations en faveur de l'école libre, en réaction à l'article 2 de la loi de 1905, qui stipule la non reconnaissance et le caractère non officiel des religions». CERF, Martine. Dictionnaire de la Laïcité. Paris, Armand Colin, 2000. Page 20. À ce respect, il est intéressant d'affirmer que la laïcité ouverte paraît une contradiction, car dans le fond, elle est un rejet de la stricte séparation des pouvoirs et de la neutralité de l'Etat dans la sphère publique.

31 LABORDE, C. *Ibidem*. Page 13.

32 LABORDE, C. *Ibidem*. Page 13.

Libéralisme et du Republicanisme nous amène à fortifier la quête de l'équilibre entre l'exercice de la volonté générale, c'est-à-dire, la quête d'un destin commun en société, et l'encouragement de l'autonomie et des intérêts particuliers, c'est-à-dire, de la liberté individuelle. Le débat reste ouvert.

Bibliographie

- AUDIER, Serge. *Les Théories de la République*. Paris. La Découverte. 2004.
- CONSTANT, Benjamin. *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*. En: *Écrits Politiques*. Paris. Folio-Gallimard, 1997.
- GUERARD DE LA TOUR, Sophie. *Vers la République des différences*. Toulouse. Presses Universitaires du Mirail. 2009.
- HANSEN-LOVE, Laurence. *La philosophie de A à Z*. Paris. Hatier. 2011.
- KYMLICKA, Will. *Les théories de la justice: une introduction: libéraux, utilitaristes, libertariens, marxistes, communautaires, féministes*. Paris. La Découverte. 2003.
- KYMLICKA, Will. *La Citoyenneté Multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*. Paris. La Découverte. 2001.
- LABORDE, Cécile. *Critical Republicanism. The Hijab Controversy and Political Philosophy*. Oxford University Press, Oxford Political Theory series. 2008.
- LABORDE, Cécile. *Français encore un effort pour être républicains !* Paris. Seuil. 2010.
- LACARRIERE, Jacques. *Dictionnaire de la Grèce Antique*. Paris. Albin Michel. 2000.
- NICOLET, Claude. *L'Idée Républicaine en France (1789- 1924)*. Paris. Tel Gallimard. 1982.
- MONOD, Jean- Claude. *Sécularisation et laïcité*. Paris. Presses Universitaires France. 2007.
- PENA-RUIZ, Henri. *Histoire de la laïcité. Genèse d'un idéal*. Paris. Gallimard. 2005.
- PETTIT, Philippe. *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*. Paris. Gallimard. 2004.
- SIRINELLI, Jean- François. *Dictionnaire de l'Histoire de France*. Paris, Armand Colin, 1999.
- SPITZ, Jean-Fabien. *Le Republicanisme de Philippe Pettit*. Paris. Editorial Michalon. 2010.
- TAYLOR, Charles et MACLURE, Jocelyn. *Laïcité & Liberté de Conscience*. Paris. La Découverte. 2010.

